

Entreprise du patrimoine vivant Un label valorisant !

Le label Entreprise du Patrimoine Vivant (EPV) est une marque de reconnaissance de l'État mise en place pour distinguer des entreprises françaises aux savoir-faire artisanaux et industriels d'excellence.

Le label Entreprise du patrimoine vivant peut « être attribué à toute entreprise qui détient un patrimoine économique, composé en particulier d'un savoir-faire rare, renommé ou ancestral, reposant sur la maîtrise de techniques traditionnelles ou de haute technicité et circonscrit à un territoire ».

Pour solliciter le label...

Les critères tournent autour de la **rareté**, de l'**excellence**, du **savoir-faire spécifique**, de la **tradition**, de l'**histoire locale**... Les agents des CMA peuvent vous aider à remplir le dossier de candidature téléchargeable sur www.patrimoine-vivant.com. L'appréciation et l'interprétation de ces critères d'obtention sont confiées à une commission nationale indépendante.

L'intérêt

Outre la reconnaissance de leurs savoir-faire à l'échelle nationale et internationale, les Entreprises du patrimoine vivant bénéficient de multiples

avantages, dont des incitations fiscales (majoration crédit d'impôts apprentissage, ou crédit d'impôt création) et l'accès à des outils permettant d'assurer sa renommée (salons emblématiques, appui à l'export...).

Les EPV en Picardie

22 entreprises ont obtenu le label sur notre territoire, dont la plupart sont artisanales : tailleur de pierre, céramiste, vitrailliste, tapissier, restaurateur de tableaux, facteur de clavecin, briqueterie, fabricant d'embouchoirs, de robinetterie, de carreaux en terre cuite, d'instruments de musique, parurier de mode, sculpteur sur bois, glypticien, tourneur sur bois, fondeur de plomb...

CONTACTS

Tentez votre chance, contactez-nous !
 • Aisne : Odile Corlieu au 03 23 21 86 86 ou o.corlieu@cma-aisne.fr
 • Oise : Adrien Duchauffour au 03 44 10 14 12 ou aduchauffour@cma-oise.fr
 • Somme : Thierry Lombard au 03 60 127 149 ou t.lombard@cma80.fr



Entreprise du Patrimoine Vivant

Thomas et Guillaume Alglave



Les deux frères proposent leurs nombreuses rééditions de carrelages fabriqués dans le site historique à Saint-Samson-la-Poterie, dans le respect absolu des traditions, mais aussi leurs produits, nouveaux, néanmoins fidèles à leur patrimoine ancestral. « Le Label EPV nous attribue une image de marque, et nous permet de bénéficier d'un référencement certain, notamment pour les journalistes. Il nous a également ouvert les portes du Salon du Patrimoine au Carrousel du Louvre. **C'est un plus indéniable** », expliquent-ils.

Ginette Planson



De renommée mondiale, l'entreprise PGM Couesnon fabrique de manière artisanale dans la plus pure tradition des instruments de musique à vents et à percussions (y compris les accessoires de bagagerie pour les transporter). Elle détient, depuis 1827, un savoir-faire d'excellence rare (deux autres entreprises seulement en France fabriquent de manière similaire). « À l'international, le label EPV est une véritable marque de reconnaissance, **c'est le gage d'un savoir-faire d'excellence 100 % français** », dit Ginette Planson, la chef d'entreprise.

Jérôme Tétard



Situé à Tully, dans la région du Vimeu industriel, l'Atelier Traditionnel du Vimeu, dirigé par Jérôme Tétard, est spécialisé dans la fabrication de pièces de robinetterie d'exception. ATV se distingue par la détention d'un savoir-faire et d'une production encore artisanale. **Le Label EPV est une reconnaissance !**

Nouveau

La Charte Qualité® s'installe en Picardie



Les CMA de Picardie se dotent d'un nouvel outil de développement de l'entreprise : la Charte Qualité®, initiée par la CMA du Val-de-Marne.

Une démarche de progrès

La Charte Qualité® s'inscrit dans une démarche globale de progrès adaptée aux attentes des clients et aux besoins de l'entreprise, quels que soient sa taille et son secteur d'activité, dès lors qu'elle est inscrite au Répertoire des Métiers. Cet outil est un véritable engagement de progression pour l'entreprise grâce à des modules cohérents, complémentaires et progressifs :

- le **module confiance** axé sur l'accueil et le conseil,
- le **module performance** axé sur le management,
- le **module excellence** axé sur le développement durable.

Des atouts pour l'entreprise et le client

La Charte Qualité® répond aux attentes des clients et aux besoins du chef d'entreprise. Ses atouts sont les suivants :

- 1 BÉNÉFICIER** d'un regard extérieur sur son entreprise grâce à l'audit annuel.
- 2 OBTENIR** des conseils personnalisés et mettre en place des solutions adéquates pour optimiser l'organisation, renforcer la rentabilité et améliorer les performances de l'entreprise, en vue de la satisfaction client.
- 3 MIEUX CONNAÎTRE** les diverses réglementations : sociale, sécurité, hygiène... (Modules Performance et Excellence).
- 4 VALORISER** son professionnalisme et son savoir recevoir grâce à une communication auprès du grand public. Ainsi, cette année, les CMA de Picardie ont choisi de développer le Module confiance sur toute la région. Chefs d'entreprises artisanales, artisans-commerçants, conjoints, associés... Venez rejoindre les titulaires de la Charte Qualité®. N'hésitez plus, demandez dès maintenant un rendez-vous à votre Chambre de Métiers ! La Charte Qualité® : l'engagement du professionnel, la satisfaction du client !

CONTACTS

Services de développement économique

- CMA Aisne : Fabien Toffin f.toffin@cma-aisne.fr
- CMA Oise : Beauvais - 03 44 10 14 14 / Compiègne - 03 44 23 14 44
- CMA Somme : 03 60 12 71 27